

Le recrutement des femmes pour les élections législatives au Burkina Faso

NESTORINE COMPAORÉ

COMME DANS LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE francophone, les femmes sont sous-représentées dans les structures du pouvoir au Burkina Faso. Cette étude de cas aborde la problématique de la participation politique des femmes au Burkina Faso, en particulier l'accès des femmes au Parlement et le recrutement de candidates par les partis politiques lors des élections législatives. Elle souligne, d'une part, l'impact des systèmes électoraux et des quotas sur la représentation des femmes, les étapes du processus de recrutement et les contraintes rencontrées par les femmes pour accéder au Parlement et, d'autre part, la spécificité de l'histoire, de la culture politique et du contexte socio-économique du Burkina Faso.

Situation politique des femmes

Les données collectées sur la représentation des hommes et des femmes au Parlement indiquent des écarts très importants qui traduisent l'inégalité d'accès aux instances parlementaires selon le sexe. Pour la période allant de 1946 à 2002, les chiffres cumulés donnent un total de 750 hommes contre 23 femmes (3%) dans les divers parlements. Au cours de l'Histoire moderne du pays, ces taux ont connu des variations en fonction des systèmes politiques qui se sont succédés.

Si la période coloniale et le début de l'indépendance ont été marqués par une présence très faible des femmes dans les organes dirigeants, la période révolutionnaire (1983-1987) se caractérise par une ouverture plus marquée. Les femmes ont

pu alors accéder à des postes de responsabilité jusqu'alors réservés aux hommes (ministre des Finances, ministre des Travaux publics, etc). Avec cinq femmes ministres en son sein, le dernier gouvernement du Conseil national de la révolution, qui ne devait durer que deux mois, enregistre le plus grand nombre de femmes.

À la faveur du processus de démocratisation entamé au début des années 1990, la proportion de femmes élues a progressé significativement jusqu'en 2001. Les résultats des élections législatives de 1992 donnaient 4 femmes élues (3,7%) contre 103 hommes à l'Assemblée Nationale. Dans l'Assemblée élue en 1997, le nombre de femmes est passé à 10 contre 101 hommes, soit une augmentation de près de 150% par rapport à la législature précédente. Mais l'augmentation qui a eu lieu lors des élections de mai 2002 n'a été que fort modeste, puisque le nombre de femmes est passé de dix à onze.

Les statistiques mettent en exergue le fait que les femmes demeurent une majorité silencieuse au Burkina Faso, plus de la moitié de la population (52%) continue d'être marginalisée, exclue des instances et des lieux de décision. Ce sont les hommes qui ont le monopole du pouvoir, qui décident des grands projets de société et qui impriment la dynamique actuelle de l'évolution de la nation. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait.

Influence des systèmes électoraux sur les femmes

Lors des législatives de 1992, le Burkina Faso avait utilisé le système proportionnel avec listes fermées à la plus forte moyenne. Ces élections faisaient suite à une longue période d'état d'exception marquée par de nombreuses violences politiques. Ce nouveau mode électoral offrait en quelque sorte un apprentissage de la démocratie aux citoyens burkinabès qui hésitaient alors à s'engager. Peu de femmes se sont portées candidates pour ce scrutin et les résultats obtenus sont donc restés faibles.

Lors des élections législatives de 1997, avec le même mode de scrutin, les organisations féminines ont mené des actions et ont plaidé leur cause auprès des décideurs politiques et des états majors des partis pour une augmentation du nombre de femmes et un meilleur positionnement sur les listes de candidature. Elles ont même revendiqué des quotas. Certains partis ont promis un quota de 30% aux femmes sur leurs listes. Ce fut le cas notamment du parti majoritaire, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). Bien que cette promesse n'ait pas été res-

pectée à la lettre, de meilleurs scores ont été enregistrés à l'issue de ce scrutin, un changement s'est opéré.

Dans le cadre des élections législatives de 2002, le système proportionnel reste en vigueur, mais cette fois au plus fort reste. Ce système privilégie les listes fermées avec deux listes distinctes par parti : une liste régionale et une liste nationale. Le plaidoyer mené par les associations féminines n'a pas eu les effets escomptés. Elles demandaient que les listes comportent 25% de femmes en positions éligibles. À la publication des listes, les femmes ne représentent que 16% des inscrits sur les listes nationales et moins de 10% du total des listes nationales et listes régionales. Certes, on enregistre une grande disparité entre les différents partis. « Avec 39 candidates sur un total de 222 postulants (soit 17,5%) sur l'ensemble des 13 régions électorales, l'ADF/RDA se positionne comme ayant été le plus volontariste dans la recherche de l'équilibre selon le genre »¹. Au Front des forces sociales (FFS) et à la Coalition des forces démocratiques (CFD), le ratio est de treize hommes pour une femme, soit une présence de 7,5% de femmes.

Le scrutin proportionnel de liste ne facilite la promotion des femmes que dans la mesure où les partis politiques ont choisi cette option politique.

Si le système proportionnel de liste facilite la promotion des femmes, ses effets ne se font véritablement sentir que si les partis politiques ont décidé de cette promotion et placent les femmes dans des positions éligibles sur leurs listes. Peu de partis donnent leur investiture à des femmes et elles sont généralement positionnées en fin de listes. L'analyse des investitures des cinq principaux partis pour les élections de 2002 permet de constater un déséquilibre très marqué entre les deux sexes. Les femmes sont souvent reléguées sur les listes de candidats suppléants; ni leur nombre, ni leur positionnement ne laissent présager de bons résultats. Cette situation s'explique en partie par le mode de recrutement des candidats pour constituer les listes des partis.

Le recrutement des femmes sur les listes des partis politiques

Pour rédiger le présent article, des entretiens ont été réalisés avec une vingtaine de personnes (responsables politiques des deux sexes et candidates aux dernières élections législatives). Il ressort des entretiens que la sélection des femmes est fonction de cinq critères principaux : le paiement d'une caution, les liens person-

nels avec un responsable politique; le besoin d'attirer l'électorat féminin; l'origine géographique des candidates et enfin leurs compétences.

Le paiement d'une caution

Pour l'inscription sur les listes de candidatures, un des partis en compétition a exigé de ses candidats qu'ils versent une caution de plus de 3 500 000 Francs CFA. Une telle somme n'est pas à la portée de la grande majorité des femmes qui seraient disposées à présenter leurs candidatures. Très souvent, des femmes que l'expérience et les compétences abiliteraient à entrer dans la compétition sont éliminées d'office parce qu'elles manquent de moyens financiers. Le problème financier est donc une première barrière à la candidature des femmes, parce que les partis politiques ne paient pas les cautions de leurs candidats.

Les liens personnels avec un responsable de parti

Très souvent, le lien de parenté ou d'amitié des femmes avec certains responsables de partis a été à l'origine de leur recrutement dans les formations politiques. Certains partis dont le recrutement repose sur une base ethnique ou régionaliste ou ceux dont la base et les moyens financiers sont limités se rabattent sur leurs amis ou alliées pour constituer leurs listes de candidatures. Des femmes se retrouvent alors enrôlées dans des partis politiques sans y être préparées et sans la moindre expérience. Certaines candidates aux élections législatives de 2002 affirment avoir été cooptées de la sorte.

Mais si ce mode de recrutement peut donner une chance à des femmes jusque-là inexpérimentées en politique, il peut tout autant faire de ces mêmes femmes des victimes sujettes aux changements de motivations de leur « parrain ». Plusieurs anciennes élues avouent avoir été écartées à la suite de changements de situation familiale ou de choix affectif des responsables de leurs partis. Ce mode de recrutement revient à soumettre le recrutement, le positionnement et le maintien des femmes aux liens et aux intérêts personnels de quelque responsables politiques. Le bon gré remplace les critères objectifs.

Le besoin d'attirer l'électorat féminin

Le poids démographique des femmes au Burkina Faso (52% de la population totale) est une raison suffisante pour que les partis essayent d'attirer leurs faveurs pendant les consultations électorales. Grâce au réseau des associations féminines, les femmes sont plus faciles à mobiliser pour les meetings électoraux et les scru-

tins, plus nombreuses à affluer dans les bureaux de vote, elles sont parfois qualifiées de « bétail électoral ». Compte tenu du poids du vote des femmes sur les résultats des consultations électorales, les partis politiques intègrent quelques candidatures féminines pour flatter cet électorat féminin. Malheureusement, trop nombreuses sont les femmes qui n'ont pas encore pris conscience du poids du vote féminin et n'accordent pas une importance décisive à la prise en compte de leurs intérêts par les différents partis.

L'origine géographique

Le découpage du territoire national en treize régions électorales dans le cadre des législatives de 2002 oblige les partis politiques à recruter des candidats originaires de ces différentes régions pour séduire l'électorat local. Ce motif de recrutement a amené certaines femmes à s'inscrire sur les listes régionales pour lesquelles les candidatures masculines étaient peu nombreuses. Dans ces cas précis, les partis recherchent non pas des candidates politiquement compétentes mais des femmes qui jouissent d'un certain pouvoir socio-économique soit dans la région, soit au plan national.

Les compétences des candidates

Au Burkina Faso, on assiste actuellement à l'émergence d'une catégorie d'intellectuelles qu'une culture politique a amenées à s'illustrer sur la scène politique nationale. Ces femmes adhèrent à des partis en fonction de leurs convictions politiques personnelles ou encore sont sollicitées par la direction des grands partis en raison de leurs compétences. Des responsables d'associations féminines d'envergure nationale sont aussi sollicitées en raison de leurs capacités à mobiliser l'électorat féminin. Cette tendance est encore embryonnaire et récente et ne concerne qu'une minorité d'intellectuelles aisées. Les responsables de partis qui font réellement des compétences un critère de choix des candidates devant figurer sur leurs listes sont encore peu nombreux. C'est pourquoi, même si le changement amorcé est susceptible d'avoir des incidences sur la qualité de la représentation des femmes dans le futur, il doit encore se consolider.

D'autres informations laissent penser que les critères subjectifs priment souvent lors du recrutement des femmes sur les listes des partis politiques. Une candidate dénonce dans la presse « les raisons sans tête ni queue martelées pour exclure les femmes de la chose publique »². Elle précise que, souvent, la seule raison invoquée pour céder la place est le fait de ne pas être un homme.

De façon globale, la sélection des candidats devant figurer sur les listes des partis a été contestée par de nombreux postulants (hommes et femmes) comme en témoignent les conflits très médiatisés provoqués par cette procédure. Le poids politique des candidats au sein des partis est déterminant pour leur inscription sur les listes des partis. Dans ce contexte, les « parrains » de femmes candidates ont une marge de manœuvre réduite pour défendre leurs propres intérêts et ceux de leurs « protégées » face à des collègues masculins non satisfaits. Le problème de sélection des candidats face au nombre des postulants est donc une autre cause de la faiblesse de la représentation des femmes sur les listes.

Leçons apprises

- L'influence du système électoral sur le recrutement des femmes n'est pas encore perceptible dans le contexte burkinabé. Bien d'autres facteurs semblent plus déterminants dans la sélection et le positionnement des candidates sur les listes électorales. Les relations de clientélisme et d'allégeance au sein des partis ainsi que les luttes de pouvoir créent une instabilité des alliances qui défavorise les femmes.
- La culture politique au Burkina Faso n'est pas encore assez ancrée pour favoriser des pratiques de sélection des candidatures conformes à l'esprit démocratique. Une immaturité politique se manifeste dans le flou entourant les critères de sélection des candidats aux postes électifs. Les règles de conduite ne sont ni suffisamment claires ni suffisamment respectées par les responsables politiques pour permettre aux femmes de participer pleinement au jeu démocratique.
- Les femmes sont rarement initiées au jeu politique pendant leur jeune âge. En général, les jeunes filles (scolarisées ou non) ne sont pas éduquées dans ce sens. C'est à l'âge adulte que les femmes commencent à être sollicitées par les partis. Dans bien des cas, elles ne possèdent pas alors l'expérience requise pour prétendre à diriger. Ce manque de culture politique individuelle les disqualifie par rapport à des concurrents masculins mieux informés. C'est pourquoi elles ont souvent encore besoin du parrainage de responsables politiques masculins pour accéder aux affaires politiques.

Au Burkina Faso, un seul parti sur les 48 qui sont reconnus officiellement est dirigé par une femme. La direction des grands partis reste l'apanage exclusif des hommes.

- La place et le rôle des femmes au sein des partis politiques influencent leur accès aux fonctions de l'État. Au Burkina Faso, un seul parti sur les 48 qui sont reconnus officiellement est dirigé par une femme. La direction des grands partis reste l'apanage exclusif des hommes. Les femmes militent rarement au sein des partis, ce qui ne leur permet pas d'accéder facilement aux postes de direction. En général, leur adhésion est contrôlée par des hommes (parents ou amis) qui les choisissent et les parrainent au gré de leurs intérêts propres. Dans ces conditions, l'engagement de la plupart des femmes dans la vie politique active n'est pas le fruit de leur décision individuelle et n'est pas motivé par des convictions personnelles.

Le mode de recrutement des femmes les prive d'autonomie et de liberté d'action. Les alliances et les allégeances aux parrains amènent certaines femmes à faire de la figuration au lieu de leur permettre de se distinguer dans l'action politique en faveur des femmes, car elles sont davantage préoccupées de préserver leurs relations. Toute tentative de prise d'autonomie et toute initiative sont perçues comme des dangers ou des offenses à l'endroit de leurs « parrains » ou de leurs collègues masculins qui sont alors prêts à les exclure. Elles ressentent ainsi un sentiment d'insécurité qui les empêche de défendre leurs idéaux et leurs programmes politiques.

Les défis actuels des femmes et les stratégies à privilégier

Les défis auxquels les femmes doivent faire face pour résoudre le problème de leur sous-représentation au Parlement sont nombreux. Cinq d'entre eux paraissent prioritaires :

- 1) L'acquisition des connaissances et de l'expérience en politique;
- 2) la mobilisation et l'implication massive des femmes de tous âges dans la politique active;
- 3) l'exercice autonome de leur citoyenneté par les femmes;
- 4) l'intégration des femmes dans les états majors des partis politiques et
- 5) l'accès aux moyens financiers pour financer leurs activités électorales.

Diverses stratégies peuvent être utilisées pour accroître la représentation des femmes, selon les problèmes identifiés :

La mobilisation et l'implication massive des femmes de tous âges dans la politique active

La mobilisation des femmes en tant qu'individus ayant des revendications et des motivations spécifiques est nécessaire pour permettre l'émergence de responsables susceptibles d'exprimer les points de vue de la moitié jusqu'ici silencieuse de la société. Le fait que les candidates soient proposées par des associations et des collectifs de base supprimera le sentiment d'insécurité dont elles souffrent actuellement. Le soutien d'un groupe de référence confère un pouvoir politique.

La formation des femmes à la responsabilité politique et l'éducation civique des jeunes filles.

Le manque d'expérience en matière politique apparaît comme une raison importante de la non participation des femmes à la vie politique au Burkina Faso. Pour une participation politique plus efficace, les femmes doivent avoir leurs opinions propres, pouvoir les exprimer en des termes adaptés à la signification qu'elles donnent à leurs pratiques, et être en mesure de reconnaître la différence entre les tendances et les programmes des partis politiques. Elles doivent être capables de saisir les enjeux et les règles du jeu politique, maîtriser le langage abstrait et spécialisé utilisé dans les débats politiques. Une formation est donc nécessaire pour combler les immenses besoins des femmes à ces différents niveaux. L'éducation civique des collégiennes et des étudiantes est également utile à une relève féminine bien formée aux questions politiques. L'éducation civique et l'apprentissage de l'action politique dès le jeune âge doivent contribuer à élever la conscience citoyenne des filles et les amener à s'impliquer à la base des partis politiques afin d'accéder plus tard à des postes de responsabilité dans les états majors de ces derniers.

Création d'un fonds d'appui à la participation politique des femmes

Si les femmes les plus compétentes sont écartées des compétitions électorales du fait de leur pauvreté, la création d'un fonds d'appui à la participation politique des femmes entre dans les stratégies nécessaires à l'émergence des femmes les mieux qualifiées sur la scène politique nationale.

Cette étude de cas a permis de montrer que le système électoral a moins d'influence sur le recrutement des femmes que d'autres facteurs et d'autres pratiques du milieu qui ne sont pas toujours conformes à l'esprit démocratique. La plupart

des femmes politiques ont été recrutées de façon discrétionnaire par les dirigeants des partis politiques et cela les met dans une situation de dépendance et d'insécurité qui restreint leur pouvoir et leur autonomie d'action. Pour être mieux représentées au Parlement, les femmes doivent se mobiliser, acquérir les compétences requises et recevoir l'aide financière d'un fonds d'appui spécial. Enfin une loi imposant aux partis de présenter un quota minimal de femmes figure au nombre des solutions à examiner.

Notes

1. Journal Le Pays n°2604. p.3
2. Journal Le Pays n°2604. p.3

